



Investir dans les populations rurales

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI
"PAIFAR-B"**

DON FIDA N° 2000001940

BP 6457 Bujumbura

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°.... POUR LA PRESELECTION DES CANDIDATS DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ETUDE SUR LES COÛTS DES RESSOURCES ET FIXATION DES TAUX D'INTERÊT AINSI QUE SUR LA TRANSPARENCE ET COMPARABILITE DU TAUX D'INTERÊT DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE.

NUMERO DE REFERENCE DANS LE PTBA ET PPM :

Date de publication: le 1. / 12 / 2025

Date limite de dépôt des candidatures : le 30. / 12 / 2025

Remarques liminaires

Le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré à l'annonce d'un appel à manifestation d'intérêt (consultants individuels). Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>, doit être utilisé pour les projets financés par le Fonds. Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° PAIFAR-B/...../S/SCI/2024-2025

Intitulé de la mission : Etude sur les coûts des ressources et fixation des taux d'intérêt ainsi que sur la transparence et comparabilité du taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un Don du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rural du Burundi (PAIFAR-B) et envisage d'en faire partiellement usage pour les services d'un consultant en vue de la réalisation d'une mission d'étude sur les coûts des ressources et fixation des taux d'intérêt ainsi que sur la transparence et comparabilité du taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance .
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAIFAR-B.
3. Le PAIFAR-B ("le client") invite à présent les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
4. Nous attirons l'attention des consultants intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché,

ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

5. Les consultants seront sélectionnées selon la Sélection de Consultants Individuels (**SCI**) exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
6. Les consultants intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Les critères de sélection de présélection sont les suivant :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac+4) en agronomie, économie, finance, gestion, microfinance ou autre domaine de compétences jugés équivalentes.
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle générale dans la conduite des études dans divers domaines : secteur de la microfinance, finance inclusive ou secteur bancaire.
- Avoir plus ou moins trois (03) références dans l'analyse des politiques de protection des consommateurs et de transparence des taux d'intérêt.
- Avoir au moins cinq (05) expériences de l'analyse des données quantitatives et qualitatives (statistiques descriptives, modélisation économique)
- Avoir une bonne connaissance des outils d'analyse de performance des IMFs : quatre (04) expériences dans l'analyse des performances des IMFs.
- Avoir réalisé ou participé dans la réalisation d'au moins trois (03) études en rapport avec les modèles de financement des IMFs (emprunts, dépôts, capitalisation, appuis...), banques, partenaires techniques et financiers ou ONG.

1. Grille de cotation des consultants :

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	Critères et sous-critères		
1	Principales qualifications et compétences du consultant	100 points	
1.1	Diplôme d'études supérieures (bac+4) en agronomie, économie, finance, gestion, microfinance ou autre domaine de compétences jugés équivalentes	10 Points	- Doctorat : 10 points ; - Master : 9 points ; - Bac+4 : 8 points. - < Bac+4 : 0 point
1.2	Avoir une expérience professionnelle générale dans la conduite des études dans divers domaines, au moins dix (10) ans d'expérience	20 points	2 points par année - 15 ans ou plus : 20 points - 14 ans : 18 points - 13 ans : 16 points - 12 ans : 14 points - 11 ans : 12 points - 10 ans : 10 points - < 10 ans : 0 point
1.3	Avoir une expérience spécifique dans l'analyse des politiques de protection des consommateurs et de transparence des taux d'intérêt, plus ou moins trois (03) références	15 points	/5 points par référence
1.4	Avoir une expérience spécifique dans l'analyse des données quantitatives et qualitatives (statistiques descriptives, modélisation économique), au moins cinq (05) ans	20 points	/de 10 à 20 points: - 10 ans ou plus : 20 points - 9 ans : 18 points - 8 ans : 16 points - 7 ans : 14 points - 6ans : 12 points - 5ans : 10 points - < 5 ans : 0 point .
1.5	Avoir une bonne connaissance des outils d'analyse de performance des IMFs : quatre (04) références dans l'analyse des performances des IMFs	20 points	/20 points à raison de cinq (5) points par référence prouvée par une attestation de service rendu ou autre document probant.

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	Critères et sous-critères		
1.6	Avoir réalisé ou participé dans la réalisation d'au moins trois (03) études en rapport avec les modèles de financement des IMF's (emprunts, dépôts, capitalisation, appuis...), banques, partenaires techniques et financiers ou ONG	15 points	/15 points - 5 références :15 points - 4 références:12 points - 3 références : 9 points - < 3 références : 0 point
Total cotation		100 points	points

La note minimale de qualification des consultants est de 70%. Les consultants seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

NB : 1. Le consultant fournira tout autre pièce justifiant ses qualifications et son expérience.

2. Les références qui ne sont pas prouvées par des attestations de services rendues ou PV de validation des rapports des missions réalisées seront sanctionnées par une note zéro

3. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : 2ufcppaifarb@gmail.com avec copie à safarijeanclaudel6@gmail.com dix (10) jours avant le dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt fixé le 30 / 12 /2025 à 12 heures locale.

4. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les 5 jours avant la date limite de présentation des manifestations d'intérêt

Le dossier de proposition sous plis fermés avec mention : « *proposition à l'Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mission d'étude sur les coûts des ressources et fixation des taux d'intérêt ainsi que sur la transparence et comparabilité du taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance* » sera déposé au plus tard le 30 / 12 /2025 à 10h00, heures locales au secrétariat du PAIFAR-B situé dans le building abritant les projets financés par le FIDA situé à l'Avenue du Large N° 30, BP 6457, Téléphone : + 257 22 27 59 00 ; à l'attention de : **Monsieur Callixte MASABO, Coordonnateur du Projet**

Fait à Bujumbura, le 22 / 11 /2025

Callixte MASABO

Le Coordonnateur du PAIFAR-B

